

# Projet éolien de Saint-Pierre-aux-Oyes

Saint-Pierre (51)

Vue depuis la zone d'implantation du projet

LETTRE D'INFORMATION N°1

Septembre 2022

## Le mot du maire

« Mesdames, Messieurs,

*La municipalité a délibéré favorablement en 2020 pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saint-Pierre, dans le prolongement des éoliennes de Thibie/Cheniers/Villers-le-Château.*

*La société JP Energie Environnement nous informe régulièrement sur l'avancée du dossier. Avec le courrier ci-joint, l'information est diffusée à tous les habitants. »*



M. Yves Perrein,  
Maire de Saint-Pierre

## Appel à candidatures

La mairie de Saint-Pierre et JPee proposent à tous les habitants de la commune, de **participer au comité de suivi du projet éolien**.

Le comité de suivi permettra d'échanger sur l'évolution du projet, définir la concertation et la communication à mettre en oeuvre, de partager les résultats des études sur l'environnement, d'étudier les variantes d'implantation, et d'être un relais entre JPee et les riverains.

Si vous souhaitez participer, vous pourrez vous adresser au secrétariat de la mairie ou directement par mail à : **[nolwenn.mion@jpee.fr](mailto:nolwenn.mion@jpee.fr)**, avant le 30 septembre 2022.

## Un projet éolien à Saint-Pierre

En septembre 2020, la commune de Saint-Pierre s'est prononcée favorablement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien par JPee.

JP Energie Environnement (JPee), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable a étudié les contraintes, les servitudes et les sensibilités de la zone d'étude.

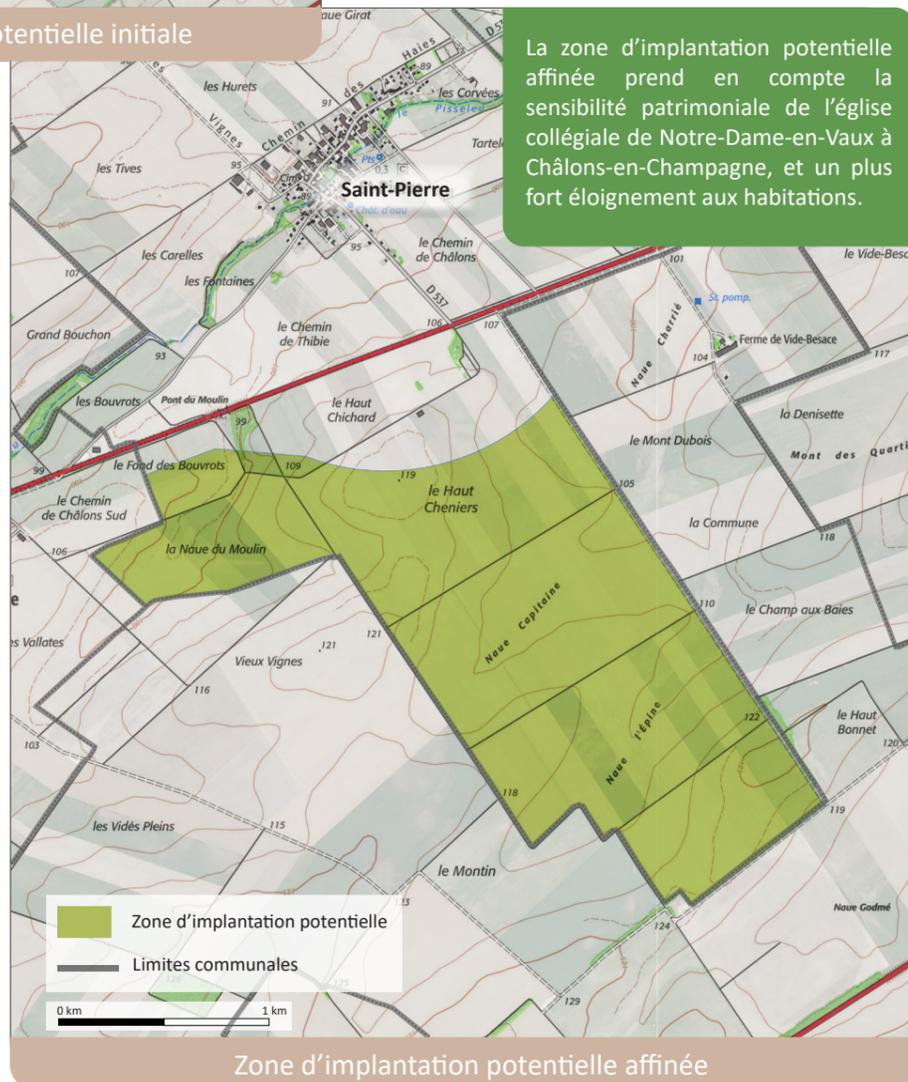
Des études environnementales (écologie, acoustique et paysage) sont menées pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, implantation, etc.). À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter **la zone d'implantation potentielle, les études en cours, le calendrier du projet ainsi que les prochaines étapes**.

## Zone d'implantation potentielle



Zone d'implantation potentielle initiale



Zone d'implantation potentielle affinée

La zone d'implantation potentielle affinée prend en compte la sensibilité patrimoniale de l'église collégiale de Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne, et un plus fort éloignement aux habitations.

## Déroulé d'un projet éolien



### L'historique

- Jun 2020**..... Premiers contacts avec les élus de Saint-Pierre
- Septembre 2020**..... Délibération de principe du conseil municipal de Saint-Pierre, à l'unanimité
- Automne - hiver 2020**..... Etudes de pré-faisabilité
- 2020 - 2021**..... Rencontre et accords des propriétaires et exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation potentielle du projet éolien
- Septembre 2021**..... Point d'étape en mairie
- Octobre 2021**..... Délibération favorable pour la convention d'utilisation des chemins ruraux
- Octobre - novembre 2021**..... Lancement de l'étude écologique
- Mars 2022**..... Lancement de la campagne d'étude acoustique
- Été 2022**..... Lancement de l'étude paysagère

## Les études menées

**Étude paysagère**

- Recensement des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux)
- Dimensionnement du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées (sites et monuments patrimoniaux)
- Réalisation de 50 photomontages (dans une aire de 20 à 25 km autour de la zone d'implantation potentielle) depuis plusieurs points et étude de différents scénarios d'implantation

Bureau d'études agence couason

**Étude écologique**

- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons)
- Lancement de l'étude : décembre 2021
- 41 sorties sont réalisées tout au long de l'année aux moments clés d'activité : migration, nidification, etc.
- Les habitats, les oiseaux, les chauves souris, la flore, la faune terrestre, les zones humides, etc. sont inventoriés.

Bureau d'études ENVOI ENVIRONNEMENT

**Étude acoustique**

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain (3 semaines)
- Pose de 3 sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle
- Date de sortie : mars 2022

Bureau d'études VENATHEC

## Les prochaines étapes

- Finalisation des études environnementales ;
- Lancement du comité de suivi ;
- Étude des différentes variantes d'implantation et choix de l'implantation définitive ;
- Étude des incidences et définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture.

## Les règles de démantèlement des parcs éoliens

La réglementation impose de retirer l'intégralité de la fondation et de remplacer les terres excavées par des terres de mêmes caractéristiques que sur le reste du terrain.

Les garanties financières, sont constituées et ne sont utilisées que dans l'hypothèse d'une défaillance de l'exploitant du parc éolien. Le montant de ces garanties est proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :  
Coût unitaire de démantèlement =  $(50\ 000 + 25\ 000 \times (\text{Puissance unitaire installée en MW} - 2))$



Cette formule couvre le coût total du démantèlement déduit de la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). En effet, la réglementation impose une valorisation de 90 % de la masse de l'éolienne depuis le 1er juillet 2022.

Toutes les informations sur le site :  
[www.saint-pierre-aux-oyes-51.parc-eolien-jpee.fr](http://www.saint-pierre-aux-oyes-51.parc-eolien-jpee.fr)



120  
salariés



230 000  
foyers alimentés



395 MW  
parcs en exploitation



JP Energie Environnement (JPee) est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, JPee **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et solaires. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier.

Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2021, près de 580 GWh d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de 230 000 foyers.

JP Energie Environnement s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.

### Contact

**JPee** - Agence Paris  
1 bis passage Duhesme  
75018 Paris  
Tél. : 02 31 43 70 00  
[www.jpee.fr](http://www.jpee.fr)

**Nolwenn MION** - Chef de projet éolien  
[nolwenn.mion@jpee.fr](mailto:nolwenn.mion@jpee.fr)

**Alexandre ROSEE** - Chef de projet éolien  
[alexandre.rosee@jpee.fr](mailto:alexandre.rosee@jpee.fr)